

Formation continue

Bulletin d'inscription valant bon de commande

Bulletin à envoyer daté et signé, par mail :
formation.continue@marnelavallee.archi.fr, ou par courrier à l'adresse postale :
Éav&t 12 avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447 Marne-la-Vallée cedex 2.

Intitulé de la formation

Date

Coordonnées

Nom Prénom

Raison sociale N° SIRET
(si entreprise)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax Email

Organisme collecteur des fonds de formation

Prise en charge OPCA : Oui Non Si oui, merci de nous transmettre l'accord de prise en charge OPCA avant le début de la session

Nom OPCA Téléphone

Adresse

Règlement

Mode de règlement : Chèque Virement Règlement effectué par un OPCA

Stagiaires (en cas d'inscription par l'entreprise)

Noms des participants	Prénoms	Email	Dates	Intitulé de la formation	Prix Nets

Les formations peuvent faire l'objet d'une convention de formation.

Je désire recevoir une convention de formation Oui Non

La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de formation en deuxième page de ce document.
L'inscription est effective dès réception de ce bulletin rempli, signé et accompagné du règlement.

DATE

SIGNATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES

Commande

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans l'avis de stage.

Convention de formation

Une convention de formation peut être adressée à la demande du client.

Règlement

En cas de règlement par un OPCA, le client autorise l'Éav&t à percevoir directement de l'OPCA le paiement des heures de formation objet de la convention indiquée ci-dessus, dans la limite du montant accordé par l'organisme. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois en cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'Éav&t se réserve le droit de vous refacturer le coût de la formation.

Convocations

Les convocations sont adressées au client 7 jours avant le début du stage. L'Éav&t ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation. Dans le doute il appartient au client de s'assurer que l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de leur part soit adressé à l'Éav&t avant le début de la prestation.

Modalités de règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- Par chèque
- Par virement bancaire
(en indiquant le numéro de la facture)

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Une annulation ou un report intervenant au moins 20 jours avant le début du stage, ne donnera lieu à aucune facturation.

Une annulation ou un report intervenant moins de 20 jours avant le début du stage et au moins 15 jours avant le début du stage, donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût de la totalité du stage.

Une annulation ou un report, intervenant moins de 7 jours ouvrés, avant le début du stage, donne lieu à la facturation du client, de la totalité du coût du stage.

En cas d'absence du stagiaire à la formation, la prestation commandée sera facturée en totalité au client.

L'Éav&t se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, d'absence du formateur, de problème technique et de cas de force majeure. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à une session ultérieure.

DATE

SIGNATURE

ÉAV&T, une école d'architecture enregistrée sous le n° 11770592677 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



12 avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447 Marne-la-Vallée cedex 2.